

***Séance régulière du
Conseil scolaire fransaskois
Vendredi 24 novembre 2023 (13 h 00)
En virtuel***

Procès-verbal

Présences :

Les membres suivants du Conseil scolaire sont présents :

Présidence : Alpha Barry, Région n° 3 de Regina
Brian LeNouail, Région n° 1 de Bellegarde
Maria Lepage, Région n° 2 de La Vieille
Gisèle Rivard, Région n° 4 de l'école Providence
Yvan Lebel, Région n° 5 de Saskatoon
Monica Ferré, Région n° 6 de Zenon Park
Elizabeth Perreault, Région n° 9 de l'école de St-Isidore
Guy Roberge, Région n° 10 de Ponteix

Les membres suivants du Conseil scolaire sont absents :

Geneviève Binette, Région n° 7 de Prince Albert (Vice-Présidence)
Oumnia Tahiri, Région n° 8 des Battlefords

Les membres suivants du personnel du CÉF sont présents :

Ronald Ajavon, Directeur général
Catherine Liffan, Adjointe exécutive à la direction générale
André Messier, Directeur général adjoint
Sébastien Fillion, Directeur des TI
Abdoulaye Yoh, Directeur des services administratifs

I. Ouverture

1.1 Bienvenue

La présidence du CSF, M. Alpha Barry, souhaite la bienvenue et remercie tant les membres du CSF que le personnel du CÉF de leur présence.

Il présente les excuses de Mesdames Geneviève Binette et Oumnia Tahiri pour leur absence aujourd'hui.

La présidence constate que le quorum est atteint. Il appelle à l'ordre la séance régulière du CSF du vendredi 24 novembre 2023 à 13h00, qui se tient en virtuel et procède à la lecture du mot de bienvenue du CSF :

« Le Conseil scolaire fransaskois (CSF) souhaite rappeler aux parents et tuteurs d'élèves fransaskois, les ayants droit de l'éducation francophone en Saskatchewan que :

- La création du Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) découle directement de l'application de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés qui confère aux francophones de la Saskatchewan le droit de gérer leurs établissements scolaires.
- C'est donc une ordonnance constitutionnelle qui a motivé l'établissement de la division scolaire fransaskoise.
- Le CSF gouverne l'administration du CÉF.
- Le CSF est composé de conseillers scolaires élus qui assurent le respect des obligations constitutionnelles du CÉF en vertu d'un triple mandat : scolaire, culturel et communautaire.
- Avec ses écoles d'excellence en français langue première, le CÉF est un environnement sain et accueillant, qui prépare les élèves à leur réussite éducative, identitaire et culturelle.
- À l'obtention du diplôme d'études secondaires (12^e année), l'élève maîtrisera les compétences lui permettant de s'épanouir, de s'affirmer et de contribuer à part entière à la société.

Les valeurs organisationnelles qui nous sont chères sont les suivantes :

- Les relations interpersonnelles ;
- Un environnement sain ;
- Une culture d'excellence ;
- Le partenariat ;
- L'innovation ;
- L'ouverture sur le monde.

Nous tous à cette table sommes animés par cette mission, par ce mandat, par ces valeurs. Merci de nous appuyer dans la réalisation de cet engagement.

De plus, le CSF appuie les recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada.

Afin de favoriser une meilleure compréhension du rôle des traités, le CSF reconnaît que son siège social est localisé sur le territoire du Traité numéro 4 et que les écoles administrées par le CÉF sont situées sur les territoires des traités 2, 4 et 6.

Les établissements du CÉF sont également localisés sur les terres ancestrales des Métis.

Nous respectons et honorons les Traités qui ont été ratifiés sur tous les territoires. Nous reconnaissons les torts et les erreurs du passé, et nous sommes engagés à aller de l'avant en partenariat avec les Premières nations, les Inuits et les Métis dans un esprit de réconciliation et de collaboration. »

La présidence du CSF, M. Alpha Barry, tient à reconnaître le conseiller scolaire, M. Guy Roberge, qui a reçu le prix Bravo Bénévole 2023 du Conseil économique

et coopératif de la Saskatchewan (CÉCS). Ce prix lui a été remis pour son engagement envers la communauté francophone de Ponteix et l'ensemble de ces actions bénévoles. De sincères félicitations lui sont adressées.

1.2 *Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 24 novembre 2023 et **assentiment sur la correspondance*

23.089 MONICA FERRÉ : Que l'ordre du jour de la séance régulière du 24 novembre 2023 à 13 heures, en mode virtuel, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

23.090 GISELE RIVARD : Que le CSF adopte par assentiment la correspondance (au point 3 de l'ordre du jour) telle que présentée lors de sa séance régulière du 24 novembre 2023.

ADOPTÉ

1.3 *Déclaration de conflits d'intérêts*

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré. La présidence du CSF rappelle qu'un conflit d'intérêts peut être déclaré à tout moment lors de la rencontre.

1.4 *Point d'amélioration continue*

Les membres du CSF ont participé au sondage relatif au positionnement stratégique et au cadre d'imputabilité du CSF qui concerne l'initiative ciblée du CÉF (Programmes d'études), qui est listée dans les huit (8) positionnements stratégiques.

Les résultats de ce sondage ont été communiqués par courriel aux membres du CSF.

Les membres du CSF ont partagé leur souhait d'évaluer les besoins spéciaux qui est un pilier fondamental pour la vision et la mission du CSF.

La conseillère scolaire, Mme Élisabeth Perreault, rejoint la séance.

1.5 *Adoption des procès-verbaux des 29 juin et 5 septembre 2023 (séances extraordinaires) et du 27 octobre 2023 (séance d'organisation 2023)*

Il est demandé de corriger les résolutions N° 23.064 de la séance extraordinaire du 29 juin 2023 (heure de fin du huis clos), et N° 23.076 de la séance d'organisation du 27 octobre 2023 (nom du proposeur).

23.091 **MARIA LEPAGE** : Que le CSF adopte les procès-verbaux des 29 juin et 5 septembre 2023 (séances extraordinaires) ainsi que du 27 octobre 2023 (séance d'organisation 2023), avec les modifications mentionnées.

ADOPTÉ

II. Directions du Conseil

2.1 Points d'information

2.1.1 Rapport de suivis de la Direction générale

M. Ronald Ajavon, Directeur général, présente son rapport de suivis aux membres du CSF.

23.092 **GISELE RIVARD** : Que le CSF reçoive le rapport de suivis de la Direction générale, tel que présenté lors de la séance régulière du 24 novembre 2023.

ADOPTÉ

2.1.2 Rapport sur les permissions d'admission

Présentation de M. Ronald Ajavon, Directeur général, des rapports sur les demandes de permission d'admission pour l'année scolaire 2023-24 :

- Période du 16 juin au 17 novembre 2023 ;
- Sommaire des demandes de permission d'admission 2023-24 au 17 novembre 2023 ;
- Tableau récapitulatif du nombre de demandes par école et par catégorie.

23.093 **GUY ROBERGE** : Que le CSF reçoive les rapports sur les permissions d'admission tels que présentés lors de la séance régulière du 24 novembre 2023.

ADOPTÉ

2.1.3 Relations CSF/CÉ/CÉ Inc

Le CSF a pris connaissance des propositions des Conseils d'école suivants :

- Beau Soleil et École Mathieu de Gravelbourg
 - AGABSMG-23-06 et AGABSMG-23-07 (AGA du 24 avril 2023 – Procès-verbal reçu le 4 juillet 2023)

23.094 **MARIA LEPAGE** : Que le CSF accepte la proposition présentée par les Conseils d'école Beau Soleil et École Mathieu de Gravelbourg (résolution N° AGABSMG-23-07) sur la fusion du Conseil d'école Beau Soleil et du Conseil d'école Mathieu de Gravelbourg pour devenir un Conseil d'école à Gravelbourg, composé de cinq (5) parents et d'un (1) représentant communautaire.

ADOPTÉ

- Boréale
 - AGA 23.006 et AGA 23.007 (Séance du 25 avril 2023 – Procès-verbal reçu le 4 juillet 2023)
 - Lettre du 11 octobre, reçue le 13 octobre 2023.

2.1.4 Dates à retenir

Les membres du CSF ont pris connaissance du tableau établi le 17 novembre 2023 comprenant diverses dates telles que les rencontres du CSF et autres évènements communautaires.

2.2 Décisions

2.2.1 Rapport des ressources humaines

23.095 GISELE RIVARD : Que le CSF se réunisse à huis clos à compter de 14 h 03 lors de sa séance régulière du 24 novembre 2023, en présence de la Direction générale du CÉF.
ADOPTÉ

23.096 GISELE RIVARD : Que le CSF lève le huis clos de sa séance régulière du 24 novembre 2023 à 14 h 32.
ADOPTÉ

Pause santé et reprise à 14 h 41.

23.097 GISELE RIVARD : Que le CSF reçoive le rapport des ressources humaines pour la période du 19 juin au 17 novembre 2023, tel que présenté lors de sa séance régulière du 24 novembre 2023.
ADOPTÉ

23.098 MARIA LEPAGE : Que le CSF reçoive les évaluations du CSF pour 2022-2023, telles que présentées lors de sa séance régulière du 24 novembre 2023.
ADOPTÉ

2.2.2 Adoption du rapport annuel 2022-23

Présentation de M. Ronald Ajavon, Directeur général, de l'ébauche du Rapport annuel 2022-23 et des états financiers au 31 août 2023.

Il invite la direction générale adjointe, M. André Messier, à présenter les résultats des élèves ainsi que la direction des services administratifs, M. Abdoulaye Yoh pour les états financiers au 31 août 2023.

La présidence du CSF, M. Alpha Barry, remercie M. André Messier, Directeur général adjoint, pour sa présentation et les résultats commentés.

M. André Messier quitte la séance.

La présidence de la séance régulière du CSF du 24 novembre 2023 est reprise par la conseillère scolaire Mme Élisabeth Perreault. M. Alpha Barry ne pouvant plus le faire pour des raisons techniques.

M. Abdoulaye Yoh est remercié pour sa présentation des états financiers au 31 août 2023. Celui-ci quitte la séance.

23.099 BRIAN LENOUIL : Que le CSF adopte le rapport annuel 2022-23 et les états financiers au 31 août 2023, tels que présentés lors de sa séance régulière du 24 novembre 2023.

ADOPTÉ

2.2.3 Élections partielles des Conseils d'école

La direction générale du CÉF, M. Ronald Ajavon, présente les postes vacants des conseils d'écoles après les élections annuelles d'octobre 2023.

23.100 YVAN LEBEL : Que le CSF mandate la direction générale du CÉF d'organiser des élections partielles pour combler les postes des conseils d'école de Notre-Dame-des-vertus à Zenon Park, de l'École canadienne-française à Saskatoon et de Ducharme à Moose Jaw.

ADOPTÉ

2.3 Rapports des comités et représentants

2.3.1 Comité stratégique et de négociation

Sans objet.

2.3.2 Comité des finances et de vérification

Sans objet.

2.3.3 Comité de gouvernance et des politiques

Sans objet.

2.3.4 Comité de reconnaissance

Sans objet.

2.3.5 Comité de développement d'un plan d'accueil, de formation et d'intégration des nouveaux conseillers scolaires

Sans objet.

2.3.6 Comité des ressources humaines

Sans objet.

2.3.7 Représentant auprès du Conseil consultatif de la Cité universitaire francophone de Regina

Sans objet.

2.3.8 Représentant auprès du Comité exécutif du SSBA

Sans objet.

2.3.9 Représentant au Conseil d'administration de la FNCSF

Sans objet.

2.3.10 Représentant auprès de la table des élus

Sans objet.

III. **Correspondance

Le CSF a adopté par assentiment le point 3 de la correspondance.

IV. Délégations et présentations spéciales

Sans objet.

V. Identification des points en développement pour la prochaine séance régulière

Sans objet.

VI. Tour de table et clôture de la séance

6.1 Points saillants

6.2 Évaluation (Politique 2.3 - code de conduite)

6.2.1 Rapports de l'autoévaluation de la séance régulière du 23 juin 2023 et de la séance extraordinaire du 29 juin 2023

Les rapports de l'autoévaluation de la séance régulière du 23 juin 2023 et de la séance extraordinaire du 29 juin 2023 ont été présentés aux membres du CSF.

6.2.2 Autoévaluation de la séance du 24 novembre 2023

Cette autoévaluation est anonyme et il est demandé aux conseillers de la remplir en ligne au plus tard le lundi 4 décembre 2023 à midi.

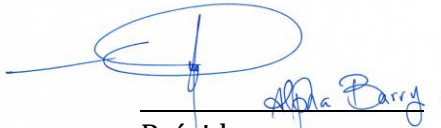
6.3 La prochaine séance

Le vendredi 26 janvier 2024, à 13 heures (en virtuel).

6.4 Levée de la séance du 24 novembre 2023

23.101 GISELE RIVARD : Que le CSF lève la séance régulière du 24 novembre 2023, en virtuel, à 15 h 35.

ADOPTÉ



Présidence



Secrétaire